



Bibliothèques et insertion professionnelle

OLIVIER CHOURROT

Sous-direction des bibliothèques
et de l'information scientifique
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
olivier.chourrot@education.gouv.fr

Diplômé de l'IEP de Bordeaux, titulaire d'un DEA de science politique et du DCB, Olivier Chourrot est chef du bureau des réseaux d'information scientifique et technique au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il a notamment dirigé la BDP des Hautes-Pyrénées, l'Office régional de l'éducation permanente en Aquitaine et le pôle Services aux publics de la BPI. Auteurs d'articles dans le BBF, il a, entre autres, collaboré à l'ouvrage Centre Pompidou, trente ans d'histoire (Éd. du Centre Pompidou, 2007).

ÉLISABETH MELLER-LIRON

Direction régionale des affaires culturelles
d'Aquitaine
elisabeth.meller@culture.gouv.fr

Élisabeth Meller-Liron, titulaire d'un DEA de lettres et des CAFB adultes et jeunesse, est chef de service de la création, du développement culturel et de la formation, conseillère livre et lecture et correspondante mécénat à la Drac aquitaine. Elle a auparavant dirigé la BM de Bègles. Auteure d'articles pour le BBF, La Revue des livres pour enfants et La voix des libraires, elle a notamment codirigé Bibliothèques en Aquitaine: des espaces et des services (Éd. CBA, 2000).

Le 13 novembre 2008, l'Arpel, Agence régionale pour l'écrit et le livre d'Aquitaine, et le conseil régional d'Aquitaine proposaient aux bibliothécaires et aux professionnels de la formation et de l'insertion une journée d'étude intitulée « Bibliothèques et services d'accompagnement à l'emploi ». Établir des ponts, voire des collaborations entre politiques publiques n'est pas chose facile; une politique publique se caractérise souvent par un tête-à-tête entre une administration et un secteur professionnel, dans une configuration qui laisse peu de place aux transversalités. Circonstance aggravante, les bibliothèques sont généralement perçues comme des institutions culturelles, ou à la rigueur éducatives et scientifiques.

Or la culture, dans sa déclinaison politique typiquement française, apparaît comme un monde à part, qui relève tour à tour de la « sanctuarisation » (des budgets), de « l'exception » (culturelle), voire de la religion moderne – l'expression est de Jean Duffet –, qui va créer du lien partout où il a disparu. Alors que la formation et l'insertion professionnelles, c'est du sérieux et du quotidien, de l'économique et du social.

Caricatural? Évidemment. Mais qui ne sait, en lisant ces lignes, qu'elles reflètent assez bien les représentations sociales de beaucoup d'élus, de citoyens et même de quelques professionnels des deux secteurs? C'est dire à quel point le sujet est audacieux. Nous l'aborderons comme nous l'avons fait à l'occasion de la journée de l'Arpel, à partir de réflexions et d'expériences variées et complémentaires.

Formation tout au long de la vie et *lifelong learning*: quelques remarques sur un malentendu

Dans les discours publics contemporains, l'insertion professionnelle est fréquemment liée à la notion de formation tout au long de la vie, qui en constitue le soubassement. C'est le point d'entrée que nous retiendrons, car la bibliothèque est une instance de formation tout au long de la vie. C'est peut-être d'ailleurs la seule institution à vraiment mériter ce titre. De la naissance à la mort, quel que soit son statut social, le citoyen peut entrer dans une bibliothèque pour compléter ou actualiser ses connaissances et ses compétences.

Mais cette affirmation bute sur une difficulté linguistique et, finalement, idéologique: l'expression « formation tout au long de la vie » est une mauvaise traduction du *lifelong learning* anglo-saxon. Car, si le « learning » est centré sur l'individu apprenant et le place au cœur de tout processus pédagogique ou d'acquisition de connaissances, la « formation », elle, adopte clairement le point de vue de l'institution qui enseigne, qui donne une forme, en un mot qui formate.

Cette « trahison » linguistique révèle une nette différence d'approches: au même siècle des Lumières, Adam Smith argumentait en faveur d'un système éducatif centré sur la capacité de l'individu à acquérir les connaissances qui lui seraient les plus utiles, et se méfiait des « programmes » trop rigides dispensés par les écoles; alors que l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert affirmait la nécessité pour l'État d'organiser la transmis-

sion de « *savoirs réunis en système* ». Or il faut bien reconnaître que, dans un monde contemporain imprégné de concepts libéraux, c'est la conception anglo-saxonne du « *learning* » qui domine. Le Conseil européen de Feira, qui décline la stratégie de Lisbonne en matière éducative, centre ainsi ses propositions sur la notion de *lifelong learning*, qu'il définit comme « *toute forme d'éducation formelle, non formelle ou informelle, dont les finalités sont la citoyenneté active, l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale et l'emploi* ». Il appelle par ailleurs à une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs concernés. Or, entre une telle conception et sa mise en œuvre française, le malentendu subsiste. La loi de 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social en témoigne, qui ne traite que de l'aspect strictement professionnel de la formation, et qui limite concrètement le droit individuel à la formation (DIF)¹ au périmètre du catalogue de formation de l'employeur.

Autre signe de ce malentendu, le troisième objectif de la stratégie de Lisbonne entend porter à 12,5 % en 2010 la participation des adultes de 25 à 64 ans à une formation. L'indicateur correspondant agrège les formations débouchant sur un diplôme ou un titre, ainsi que la participation à des « *cours, séminaires, conférences ou ateliers non formels, sans niveau hiérarchisable, quel qu'en soit le but (professionnel, développement personnel, etc.)* »². La France obtient un mauvais score (7 %, la moyenne de l'Union européenne étant de 9,7), pour des raisons qui ont été amplement soulignées par le rapport public 2008 de la Cour des comptes : cloisonnement des financements malgré leur abondance (25,9 milliards d'euros hors lycées professionnels, soit 1,5 % du PIB – produit intérieur brut), et surtout inadaptation de l'offre de formation aux publics qui en ont le plus besoin (demandeurs d'emplois, inactifs souhaitant revenir sur

le marché du travail, personnes socialement exclues)³. Mais, compte tenu de la définition large de l'indicateur de Lisbonne, on peut également faire l'hypothèse que l'étanchéité des politiques publiques, qui conduit à isoler la formation professionnelle des autres modes d'accès au *lifelong learning*, est un facteur d'explication de ce score.

Ces observations préliminaires montrent que la place assignée aux bibliothèques dans les dispositifs d'aide à l'insertion et de formation peut être tributaire de fondamentaux culturels propres à chaque pays, selon que l'accent est mis sur la responsabilité des institutions ou des individus dans le processus d'acquisition des savoirs et des compétences.

En France, les bibliothèques ont mis parfois en place des services, mais n'ont pas en ces domaines un rôle reconnu par leurs tutelles, à de rares

“Les bibliothèques devraient devenir des sas d'auto-apprentissage à tous les âges de la vie, et pour tous les publics”

exceptions près. Cependant, dans un monde où l'offre de formation et d'aide à l'insertion peine à s'adapter à la rapide évolution des besoins de l'économie, les bibliothèques devraient devenir des sas d'auto-apprentissage à tous les âges de la vie, et pour tous les publics. Le présent article résulte de réflexions échangées à l'occasion de la journée Arpel, tant à propos des bibliothèques universitaires que des

bibliothèques publiques, car la notion même de formation tout au long de la vie appliquée à l'insertion professionnelle appelle une abolition des frontières. Face au marché du travail, à tous les âges de la vie, c'est la même personne qui prépare un diplôme scolaire ou universitaire, effectue un stage, alterne des périodes d'étude, de chômage et d'emploi.

L'auto-apprentissage, un service émergent dans les bibliothèques françaises

La question du rapport des bibliothèques à l'économie et aux fonctions qui s'y rattachent – recherche d'emploi, insertion professionnelle, information des entreprises, accès à la formation – reste sensible dans la profession de bibliothécaire.

Des éléments de débats parus dans le *BBF* en témoignent, s'il en était besoin. Il y a ceux qui, comme Bruno David, considèrent que la mise en place de services à visée économique est l'expression la plus achevée de la soumission des bibliothèques à l'ordre capitaliste, comme si la complexité du monde contemporain pouvait être réduite à des rapports dialectiques⁴. Il y a ceux qui plaident pour un alignement toujours plus grand des objectifs et des services de la bibliothèque aux compétences et aux politiques publiques de leurs tutelles, au nom de la nécessité de mettre en cohérence l'action des services publics qu'elles administrent⁵. Il y a ceux qui, sans discuter

4. Bruno David, « Le manège enchanté des bibliothécaires », *BBF*, 2004, n° 6, p. 87-97.

5. Thierry Giappiconi, « Les dimensions politiques et stratégiques de l'évaluation en bibliothèque », *BBF*, 2008, n° 3, p. 6-21 : « S'agissant des collectivités territoriales, il serait en effet plus rationnel, mais aussi plus conforme au principe de leur libre administration, de partir des domaines de compétence et de service susceptibles d'être aujourd'hui rendus par leurs bibliothèques-médiathèques pour envisager quelle pourrait être leur contribution à l'ensemble des politiques publiques locales plutôt que de les abandonner aux impératifs externes de « politiques culturelles » définies par des experts, des institutions extérieures, ou tout simplement des traditions jamais révisées. »

1. Voir dans ce numéro : Michel Netzer, « De la formation permanente à la « formation professionnelle tout au long de la vie » », p. 72-75.

2. Ministère de l'Éducation nationale, *Repères et références statistiques*, Paris, 2008, p. 270.

3. Cour des comptes, *Rapport public thématique sur la formation professionnelle tout au long de la vie*, Paris, octobre 2008. www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPT/Rpt-formation-professionnelle-v2.pdf

au fond la question du rapport de la bibliothèque à l'économique, persiste à la considérer comme une instance exclusivement culturelle. Il y a enfin, et c'est le point de vue qui sera ici choisi, ceux qui pensent que l'insertion socioprofessionnelle est une dimension très importante de la culture. Ou, comme l'écrit autrement Olivier Las Vergnas au sujet de la cité des métiers de la Villette et de son lien avec la Cité des sciences et de l'industrie (CSI): « Pour pouvoir rendre accessible à tous les avancées des sciences [...], encore faut-il en montrer l'intérêt à la majorité de nos concitoyens⁶. »

Du côté des professionnels de l'insertion et de la formation, l'arrivée d'un nouvel acteur dans les politiques de formation et d'insertion suscite des sentiments partagés et plus prosaïques entre, d'une part, l'inquiétude de perdre une position dominante et d'avoir à partager autrement les crédits d'intervention et, d'autre part, l'avantage de pouvoir faire face à la demande croissante d'information du public dans de meilleures conditions.

BPI, CSI : des pionnières en mal d'essaimage

Aussi y a-t-il un hiatus entre l'idée – généreuse – de plus forte reconnaissance des bibliothèques dans l'apprentissage tout au long de la vie, et des référentiels professionnels plus ou moins enclins à une telle évolution.

Les bibliothèques considérées comme pionnières en témoignent, qui ont peu essaimé au regard du potentiel d'innovation dont elles étaient porteuses. La Bibliothèque publique d'information (BPI) à Paris a été la première bibliothèque française à inscrire l'autoformation dans la gamme de ses services, à la faveur de la création d'un « laboratoire de langues » ouvert à tous. Conçu sur le modèle de services américains et canadiens visités pendant la phase de programmation, cet espace a trouvé place dans le nouvel équipement au prix de beaucoup

d'obstacles, tant au sein de l'équipe de programmation du centre Pompidou que parmi les bibliothécaires.

Si, en 1974, asseoir la légitimité d'une bibliothèque sur la notion d'information était déjà une gageure – le fondateur de la BPI, Jean-Pierre Seguin, a longuement témoigné de l'accueil glacial qu'ont réservé les bibliothécaires à une telle idée⁷ –, il s'avérait encore plus compliqué de concevoir la bibliothèque comme un service de formation, fût-elle auto-dirigée⁸. Le réaménagement des années 2000 permit d'élargir l'offre d'autoformation à de nouvelles méthodes de langues, mais surtout à des didacticiels de tous types.

Même si, conformément à la tradition bibliothéconomique, la finalité de l'usage de ces documents n'est pas prédéterminée, l'insertion sociale et professionnelle devint une mission plus explicite du service. Bureautique, dactylographie, code de la route, comptabilité, remise à niveau français ou mathématiques, beaucoup de compétences pratiques peuvent désormais être acquises ou approfondies à la BPI⁹. Signe de cette évolution, le rez-de-chaussée de la bibliothèque se vit doté d'un fonds d'aide à la recherche d'emploi.

Cependant, en dépit ou à cause de son succès, une telle évolution soulève deux questions importantes. La première a trait aux modalités d'accompagnement des usagers par les bibliothécaires, qui ont changé moins vite que l'offre et les pratiques des usagers. Ce point, qui a été développé ailleurs

par Agnès Vigué-Camus¹⁰, n'est ici mentionné que pour remarquer que certaines bibliothèques étrangères, aujourd'hui leaders de l'autoformation, ont fait des choix plus radicaux en faveur d'un accompagnement actif de l'utilisateur, comprenant des prestations d'aide à la rédaction de CV, de formation présentielle, de conception et suivi de parcours d'autoformation individualisés.

La seconde question est celle de l'essaimage de l'expérience BPI. Même si de nombreux efforts sont faits en ce sens, au moyen de colloques et de journées d'information organisées avec la Cité des sciences et de l'industrie et des partenaires du monde de la formation professionnelle, la BPI demeure un exemple relativement isolé.

Ainsi que l'a souligné l'enquête ADDNB (Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque) réalisée en 2006 auprès de ses adhérents, l'aide à l'insertion et l'autoformation ne sont pas des services très répandus dans les bibliothèques françaises. Sur 100 bibliothèques ayant accepté de répondre, dont 17 desservant des agglomérations de plus de 100 000 habitants, 36 avaient un service d'autoformation, 11 un projet et 52 n'avaient aucun projet. Parmi celles qui avaient investi le domaine, 73 % le devaient à la volonté de l'établissement, 13 % à celle des élus. La majorité n'avait pas de personnel dédié malgré la spécificité du service¹¹.

Même si cette enquête porte sur un échantillon limité de bibliothèques volontaires et qu'elle mêle des établissements de tailles variées, elle montre que l'insertion et l'autoformation n'ont pas complètement intégré les représentations professionnelles. Or, la capacité des bibliothèques à s'insérer dans un référentiel de politique publique de plus en plus fortement marqué par l'apprentissage tout au long de la vie dépend en premier lieu de la

6. Olivier Las Vergnas, « Les supports documentaires à la cité des métiers de la Villette : fonctions et limites », *BBF*, 2002, n° 3, p. 42-48.

7. Gérald Grunberg, « La BPI, de la bibliothèque au centre d'information et de culture : une évolution politique », *Centre Pompidou, 30 ans d'histoire*, Paris, Éditions du Centre Pompidou, 2007, p. 67-74.

8. Entretien avec Jacqueline Leroy, responsable de l'accueil du public et de l'équipement de la BPI de 1971 à 1977, réalisé par Olivier Chourrot et Françoise Lenoir le 27 septembre 2006. Dans cet entretien, réalisé pour les trente ans de la BPI, Jacqueline Leroy montre que le « laboratoire de langues » a bien failli ne pas voir le jour, tant son projet paraissait incongru dans une bibliothèque (ce document n'est plus en ligne, mais peut-être demandé au service Études et Recherche de la BPI).

9. Régine Daval, Anne Jay, Anne Volkoff, « L'autoformation à la BPI », *BBF*, 2002, n° 3, p. 50-57.

10. Agnès Vigué-Camus, in *Bibliothèques et autoformation : la formation tout au long de la vie : quels rôles pour les bibliothèques à l'heure du multimédia ?*, Paris, Bibliothèque publique d'information/Centre Pompidou, 2006, 280 p.

11. www.addnb.fr/article.php3?id_article=204

conscience qu'ont les bibliothécaires du rôle qu'ils peuvent jouer dans cedomaine.

En d'autres termes, sont-ils prêts, à l'instar de leurs collègues norvégiens, à dire que « *les bibliothèques peuvent devenir les écoles de la nouvelle réforme éducative*¹² » ? La formule paraît, dans le contexte français, décalée. Mais l'exemple de la cité des métiers de la Villette, intégrée à la bibliothèque, montre qu'elle peut être prise au sérieux. Son concept n'en est pas tant l'autoformation que la plate-forme de services orientés vers les besoins de l'utilisateur, là où il en est : recherche d'emploi, choix d'une orientation ou d'une formation, création d'activité, etc.¹³, l'essaimage faisant partie intégrante de la mission de la cité. Mais, si la BPI et la cité offrent des modèles caractérisés, dont la réussite est proportionnée aux moyens dont elles disposent, l'expérience menée en Aquitaine souligne au contraire les ambiguïtés et la complexité de l'exercice conduit dans des conditions plus communes.

Les services d'accompagnement à l'emploi : une expérience en Aquitaine

C'est dans le cadre du programme européen Liberator, qui avait pour objectif de faire des propositions sur la place des bibliothèques en Europe dans la société de l'information, sous le double pilotage de l'agence régionale Aquitaine Europe Communication (AEC)¹⁴ et de la direction régionale des affaires culturelles (Drac), qu'un certain nombre de bibliothèques en Aquitaine, pour l'essentiel rurales ou périurbaines, s'est lancé en 1998 dans la mise en place d'une offre de services autour de l'emploi et de la formation. Le programme Liberator consistait plus précisément en la constitution de services d'information régionaux (RIS) dont l'objectif était

“L'image des bibliothèques territoriales, prioritairement culturelle, ne les destine pas à être des partenaires naturels des secteurs économiques et sociaux”

de rassembler toutes les informations accessibles sur internet concernant l'économie, le sport, l'éducation, les médias, les loisirs et le tourisme. Cinq pays participaient à cette aventure : le Royaume-Uni, la Belgique, le Portugal, le Danemark et la France représentée par l'Aquitaine.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ouvraient alors de nouveaux horizons aux bibliothèques municipales en matière d'accès à l'information et à la connaissance en exploitant les potentialités de l'internet et du numérique. Le projet des bibliothèques d'Aquitaine, sous l'appellation « nouveaux services, nouvelles façons de servir », avait pour objectif de créer des sites portails autour de plusieurs thématiques – patrimoine, tourisme, kiosque civique et formatheque –, en rassemblant les ressources liées au droit du travail et à la recherche d'emploi, à la formation et à l'orientation professionnelles. L'exploitation de ces ressources devait s'accompagner d'expérimentation de nouveaux services proposés aux usagers.

La situation des établissements encore balbutiante en matière d'équipements et d'usages des TIC rendait l'exercice difficile. Grâce à la forte implication de l'AEC, un site portail Formatheque a pris tournure, et les bibliothèques ont travaillé à la définition des conditions d'utilisation et à la création d'une gamme de services spécifiques en fonction des publics ciblés, des besoins et des partenariats localement identifiés. Postes dédiés à la recherche d'emploi, sessions de sensibilisation à la bureautique et à la messagerie, cycles de formation présentielle, programmes conjoints avec les missions

locales, permanences de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), apprentissage des langues, ont fait partie de ces expériences mises en place en relation plus ou moins étroite avec les secteurs de l'emploi et du social pour créer des synergies autour de services en ligne et hors ligne. Bien que souvent très constructives, ces relations sont restées isolées, sans enclencher une dimension partenariale autre que locale.

Dans le même temps, les capacités de mobilisation du réseau des bibliothèques de la région North of England étaient sans commune mesure avec les nôtres. Avec un projet résolument appelé « Tout sur tout », les Anglais affichaient dès le départ une belle détermination et n'envisageaient aucune restriction à l'offre de services aux usagers, bien au contraire. Leur maîtrise déjà performante des bases bibliographiques et des portails documentaires, leur organisation territoriale étendue impliquant une imposante présence professionnelle et le soutien du programme par les institutions régionales et nationales – le gouvernement anglais ayant accordé un financement complémentaire pour accélérer la mise à niveau des établissements concernés – constituaient évidemment d'importants atouts dans un contexte de naturelle légitimité du rôle des bibliothèques autour des questions de *business, lifelong learning, training ou employment*, comme annoncé dans la présentation de leur service d'information régional.

Rien de tel n'était envisagé en France. En Aquitaine, cette expérience était suivie avec bienveillance mais sans susciter un véritable intérêt. À la même période, la création des Espaces

12. Britt Marie Häggström, « Bibliothèques publiques scandinaves et formation tout au long de la vie », *BBF*, 2002, n° 3, p. 32-35.

13. Olivier Las Vergnas, *op. cit.*

14. Aquitaine Europe Communication (AEC) est l'agence régionale experte dans le champ de la société de l'information.

culture multimédia par le ministère de la Culture est venue conforter la logique des réseaux et des propositions innovantes en matière d'usages technologiques et numériques. Certaines bibliothèques labellisées se sont également orientées vers la constitution de formatheques comme une des réponses au risque de « fracture numérique », préoccupation alors très présente dans les orientations politiques, culturelles et éducatives.

De ces différentes initiatives, qui ont constitué un tissu d'expériences foisonnantes, souvent compliquées et pas toujours parfaitement abouties, mais qui ont permis une vraie mobilisation et une réflexion approfondie et collégiale autour d'une approche professionnelle innovante, on peut tirer quelques enseignements.

- Comme cela a déjà été évoqué, l'image des bibliothèques territoriales, prioritairement culturelle, ne les destine pas à être des partenaires naturels des secteurs économiques et sociaux. Atteindre un tel objectif demande une concertation très approfondie dans un contexte de forte mobilisation institutionnelle à partir d'objectifs clairement partagés.

- Le développement de services liés à l'insertion socioprofessionnelle et à l'autoformation est fortement stimulé par l'usage des TIC. Or, le rôle des bibliothèques territoriales dans la société de l'information, qui motivait la démarche du programme européen, n'était pas établi institutionnellement et, encore à présent, reste à préciser.

- Une formation adaptée aux exigences particulières, numériques, partenariales et d'accueil des publics, était indispensable mais les programmes de cette nature étaient rares et ne sont toujours pas fréquents.

- L'adhésion des publics aux services en ligne et hors ligne proposés a démontré le bien fondé des initiatives et plusieurs bibliothèques ont intégré dans leur offre permanente ces pratiques naissantes d'accompagnement vers l'emploi.

- La force et la faiblesse de l'expérience tenaient à la modestie des bibliothèques et collectivités partenaires qui rendait difficile le rayonnement de l'opération mais apportait la preuve de son intérêt sur le terrain.

Malgré ses limites, cette expérience allait dans le sens de l'histoire. Les initiatives depuis se sont multipliées. Le programme des cyberbases, par exemple, initié par la Caisse des dépôts et consignations, volontiers accueilli dans les bibliothèques publiques, dont l'un des objectifs majeurs est de « renforcer l'action de la médiathèque dans sa mission de soutien à la formation tout au long de la vie (autoformation) » illustre parfaitement cette évolution. La récente déclaration du Plan numérique 2012, « Les bibliothèques et médiathèques sont des lieux d'apprentissage et de partage de l'information. L'accès au numérique doit leur être facilité¹⁵ », semble bien aller dans le même sens.

Politiques publiques d'insertion professionnelle : vers une reconnaissance du rôle des bibliothèques ?

Une chose est de développer les services d'auto-apprentissage en bibliothèque, une autre est de reconnaître la fonction de cette dernière dans une politique publique structurée. Ce pas à franchir est plus qu'une différence de degrés. Il exige l'évolution de référentiels et de pratiques inscrits dans le temps long de l'action administrative et/ou politique. Néanmoins, des potentialités d'évolution sont perceptibles, montrées au travers de deux exemples très différents : la mise en œuvre de la loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités du 10 août 2007, dite loi LRU, et le dialogue engagé en Aquitaine entre le secteur de la formation professionnelle et celui des bibliothèques.

Bibliothèques universitaires et insertion professionnelle

La loi LRU est surtout connue pour l'autonomie qu'elle confère aux établissements d'enseignement supérieur, tant en matière de gestion des

moyens humains et financiers que de détermination de leur politique scientifique et pédagogique, dans un contexte de compétitivité accrue.

Il est cependant une autre ligne de force de la loi, qui confère aux universités une compétence d'orientation et d'insertion professionnelle. L'article 1 de la LRU place cette nouvelle compétence dans le trio de tête des missions de l'université nouvelle, avec la formation et la recherche.

Comme tous les services de l'université, la bibliothèque sera, dans les toutes prochaines années, conduite à repositionner ses services en fonction de la nouvelle donne législative et de l'importance qu'accordera son établissement à l'insertion professionnelle. Autonomie aidant, il ne faut sans doute pas s'attendre à la constitution d'un modèle unique. Mais, dans un domaine où l'information et la documentation sont des conditions essentielles de la performance, il est indéniable que les services communs de documentation (SCD) dans leur ensemble auront un rôle à jouer.

Pour mieux cerner ce rôle, il n'est pas inutile de revenir sur les termes du débat qui ont conduit le législateur à inscrire l'insertion professionnelle comme un objectif de la LRU. Premier acte de cet aspect de la réforme, le rapport Hetzel, paru en 2006, faisait un bilan accablant de l'insertion des jeunes sortant de l'université : 20 % des bacheliers entrés dans l'enseignement supérieur le quittent sans diplôme, avec un espoir de trouver un emploi bien inférieur à celui des jeunes diplômés de filières courtes de type CAP, BEP et bac pro ; quant aux diplômés de l'enseignement supérieur, 11 % d'entre eux sont encore au chômage trois ans après leur sortie du système. Fruit de la massification de l'enseignement, ce résultat en est également un effet pervers, que le rapport entendait corriger en « proposant aux étudiants un passage progressif de l'université vers le monde du travail en passant d'une vision où le diplôme est considéré comme un couperet à une vision où le monde de l'emploi est progressivement intégré dans les différents cursus ».

Cette recommandation générale se traduit, dans la LRU, par l'attribution aux universités d'une mission d'in-

15. Éric Besson, *La France numérique : plan de développement de l'économie numérique*, rapport au Premier ministre, octobre 2008.

sersion et, plus concrètement, par la création d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP), chargé de proposer aux étudiants des offres d'emplois et de stages et une assistance à la recherche d'emploi. Le BAIP

“La bibliothèque sera, dans les toutes prochaines années, conduite à repositionner ses services en fonction de la nouvelle donne législative et de l'importance qu'accordera son établissement à l'insertion professionnelle”

doit également fournir des indicateurs réguliers sur le nombre et la qualité des offres qu'il gère, et mesurer le taux d'insertion professionnelle des étudiants de l'université. Les modalités de mise en œuvre de cette triple mission – gestion de l'information sur les stages et l'emploi, aide aux étudiants et évaluation – seront évidemment cruciales pour la réussite des BAIP.

Le rapport de la commission Uhaldeborde relatif à l'implémentation de ces bureaux, récemment remis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche¹⁶, propose un *modus*

operandi fondé sur le repérage des deux grands besoins auxquels les BAIP devront répondre : l'accompagnement en sortie du système universitaire et l'exigence d'une plus forte professionnalisation des filières de formation, afin d'accroître l'employabilité¹⁷ des étudiants. Or, prendre au sérieux ces besoins suppose une révision des cursus de formation, qui devront réserver une place plus grande non seulement aux stages, mais aussi à l'acquisition de compétences en recherche d'emploi (rédaction de CV, maîtrise de l'information relative au marché du travail, préparation à l'entretien d'embauche, etc.). Dès lors, même si les futurs BAIP pourront prendre des formes variées (intégration au SCUUIO – service commun de l'université pour l'insertion et l'orientation –, organisation en réseau), ils devront mobiliser l'ensemble des services internes et des partenaires externes de l'université. Quel rôle la bibliothèque sera-t-elle appelée à jouer dans ce dispositif ?

Le rapport Uhaldeborde identifie une implication à deux niveaux, qui renvoient à des missions traditionnelles des SCD : fourniture de « sources documentaires », et formation des étudiants à la recherche documentaire. Autrement dit, les bibliothèques seront appelées à adapter leurs services à la mission d'insertion professionnelle, du triple point de vue des acquisitions (développement de fonds « emploi-formation »), de la formation des utilisateurs à la recherche documentaire spécialisée et des services à définir en commun avec le BAIP et/ou le SCUUIO (« push » d'informations profilées, constitution d'espaces dédiés, etc.). Un partenariat est donc à construire dans chaque université.

17. L'employabilité est la capacité d'un salarié à conserver ou obtenir un emploi, dans sa fonction ou dans une autre fonction, à son niveau hiérarchique ou à un autre niveau. L'usage de ce mot, initialement utilisé pour les personnes en grande difficulté d'insertion (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI, personnes en reprise d'activité après plusieurs années d'interruption), s'est généralisé depuis quelques années. Dans un contexte économique et technique évolutif et incertain, il apparaît comme l'un des objectifs de la formation tout au long de la vie.

Le témoignage de Sandrine Malotiaux, publié dans le présent numéro du *BBF*¹⁸, montre qu'un tel travail est déjà bien engagé dans certains établissements. Il devra être initié dans les autres, sauf à marginaliser la bibliothèque par rapport à une préoccupation centrale des universités autonomes. En outre, à l'heure de la globalisation des budgets attribués aux SCD, la possibilité de bénéficier des financements dédiés à l'insertion (55 millions d'euros sur cinq ans) n'est pas à négliger.

Pour les aider dans cette diversification de leurs missions, les SCD et bibliothèques universitaires pourront également s'appuyer sur l'expertise développée par certaines bibliothèques publiques depuis de longues années.

Aquitaine cap métiers : quelle implication des bibliothèques ?

La décision de la région Aquitaine de lancer le programme Aquitaine cap métiers est venue relancer la perspective de voir les bibliothèques contribuer activement à une initiative visant à renouveler et à améliorer les politiques de formation et d'insertion.

Ce programme a pour vocation de faciliter les démarches liées à la formation et à la recherche d'emploi en créant des espaces d'information sur les métiers et l'orientation en Aquitaine. Cette fois, c'est l'Agence régionale pour l'écrit et le livre (Arpel) qui a repris le flambeau en proposant de mobiliser le réseau des bibliothèques territoriales pour leur permettre d'être éligibles comme relais d'information et de mise à disposition des ressources pour les publics concernés. Idée certes séduisante, mais dont la réalisation est loin d'être encore aujourd'hui évidente. Bien sûr, le contexte a changé et une part des difficultés d'hier est résolue grâce à l'évolution physique et technologique des médiathèques. Des initiatives comme celle de la bibliothèque de Bordeaux, à présent équipée d'une cyberbase proposant un espace d'autoformation très performant,

18. Voir dans ce numéro : Sandrine Malotiaux, « L'insertion professionnelle, enjeu pour les universités : des perspectives pour les services communs de documentation », p. 13-16.

16. Contribution à la mise en œuvre de bureaux d'aide à l'insertion professionnelle dans les universités, rapport remis à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, www.nouvelleuniversite.gouv.fr/IMG/pdf/BAIP_Rapport_Final.pdf

modifient significativement la situation, mais le déploiement de services similaires à l'échelle régionale amène à s'interroger à nouveau sur le positionnement, la capacité et la légitimité des bibliothèques territoriales à devenir des partenaires actifs et pérennes d'un projet de cette nature.

Faisant siens ces présupposés, l'Arpel a décidé d'organiser la journée professionnelle «Bibliothèques et services d'accompagnement à l'emploi» pour favoriser le dialogue et la concertation préalables entre les secteurs de la lecture publique et ceux de l'emploi et de la formation. Les préparatifs, tout comme les débats au fil de la rencontre, ont révélé une réelle méconnaissance réciproque, pouvant être source d'incompréhension entre les secteurs concernés qui ne travaillent guère ensemble. Le grand nombre de services autour de l'emploi et de la formation ne simplifie pas le repérage des fonctions de chacun face à l'offre d'information et d'autoformation, tandis que le rôle des bibliothèques n'est pas identifié dans le champ du social notamment sur des sujets aussi complexes et délicats que l'emploi et l'insertion. Aussi, la crainte de voir les bibliothèques devenir des « concurrentes » dans un contexte où une multitude d'acteurs a déjà pour mission de traiter l'accès du public à l'information a constitué un point d'achoppement, tout comme le manque supposé de compétences des bibliothèques pour accompagner les populations vers des logiques d'insertion.

Malgré l'expression de ces malentendus, la convergence des points de vue quant à l'intérêt de réunir forces et moyens pour optimiser les réponses à apporter aux différents usagers qui, pour des raisons diverses et multiples, sont en recherche de *lifelong learning* l'a largement emporté. La présentation par l'Association régionale de l'éducation permanente en Aquitaine (Arepa) de l'enquête¹⁹ qu'elle a diligentée

19. Enquête réalisée par Véronique Verjus, en collaboration avec l'ARML (association régionale des missions locales), auprès de 138 structures très diverses (ALE, Apecita, Apec, Missions locales, CIBC, SUIO), disponible sur le site de l'Arpel : www.arpel.aquitaine.fr

auprès d'un nombre significatif de structures des services de l'emploi et de la formation a apporté des éléments complémentaires très éclairants sur le positionnement des médiathèques dans le secteur très prolifique de l'accompagnement à l'emploi. Si l'enquête confirme bien le faible repérage du potentiel des ressources des bibliothèques, elle ouvre aussi des perspectives très positives en termes de « *développement d'un maillage territorial en prenant appui sur les structures existantes et en mutualisant les moyens et les ressources des réseaux locaux* ».

Beau programme mais qui nécessiterait, pour y parvenir, d'agir dans un tout autre contexte puisque, dans le même temps, les réponses aux questionnaires pointent la rareté et la faiblesse des initiatives partenariales locales. Les propositions finales sur les modalités du partenariat constituent un intéressant cahier de route des actions techniques à mettre en œuvre : cartographie, annuaire régional des ressources, lettre d'information sur l'actualité des ressources disponibles dans les bibliothèques, animation d'ateliers... Mais c'est le principe de « *convention de coopération définissant les bases et modalités de partenariat et de mise en réseau* » qui constitue la condition fondamentale du partenariat, et cette condition est d'abord politique et institutionnelle.

La preuve peut être faite que la lecture publique a un vrai rôle à jouer dans le champ du social et de l'insertion. Un rôle spécifique, conforme à ses principes démocratiques d'accueil de tous les citoyens, et de mise à disposition d'une offre documentaire adaptée à toutes les attentes. Mais, pour que la preuve soit apportée, encore faudrait-il que le problème soit posé. Or, c'est bien là que le bât blesse. Le développement récent des médiathèques a d'abord été l'occasion de promouvoir ces établissements comme lieux de convivialité dans la cité, ouverts à tous les publics sans exclusion, des lieux de culture et d'accès à toutes les formes d'expressions écrites, musicales ou audiovisuelles. Mais, cette ambition idéologiquement généreuse a peut-être occulté qu'un tel objectif ne pouvait être atteint sans une déclinaison de services adaptés à tous ces publics si convoités.

On le sait, l'impact des bibliothèques demeure insuffisant en France et ne résiste pas à la comparaison avec les résultats de bon nombre de nos voisins européens. Leur fréquentation est inversement proportionnelle au niveau d'étude et les populations éloignées des lieux de culture sont aussi les moins représentées. Fait aggravant, les résultats exceptionnels au démarrage ont tendance à reculer au bout d'un certain nombre d'années.

Les bibliothèques à la croisée des chemins

Ces constats peuvent amener à s'interroger sur l'adéquation du modèle actuel avec les attentes du public, sur les services à offrir pour répondre à des préoccupations plus étendues et satisfaire une plus large population. D'autres champs d'investigation récents de la lecture publique ont aussi nécessité un long travail d'approche. L'accueil de la petite enfance dans les bibliothèques, par exemple, aujourd'hui intégré comme une évidence, y compris en termes d'architecture, a connu les mêmes errements pour passer de projets exemplaires, mais isolés, à une vraie reconnaissance de l'apport des bibliothèques complémentaires à celui des services éducatifs ou sociaux. Cette reconnaissance a nécessité que le partenariat entre les services concernés soit reconnu par les autorités compétentes, villes ou départements, et soit encouragé au niveau national.

Une place reconnue des bibliothèques comme services pouvant participer à l'accompagnement vers l'emploi relève des mêmes logiques. Les bibliothèques sont à la croisée des chemins face à un avenir où elles vont devoir imaginer d'autres relations avec leur public, et avec des partenaires relevant d'autres champs d'intervention. L'emploi et toutes les formes d'accompagnement vers l'emploi constituent une des préoccupations majeures de notre société. Peut-être est-il temps de créer une solide passerelle entre ces deux réalités qui s'attirent sans véritablement se rencontrer. ●

Février 2009